REGLEMENT de la RANDO de la VICTOIRE du 8 Mai

Organisation COMITE OFFICIEL DES FÊTES de SOLLIES TOUCAS

Départ à 8h30 du Stade LANZA – 83210 Solliès Toucas

Ouverte à tous (à partir de 16 ans, avec autorisation parentale pour les mineurs).

Non chronométrée, à allure libre.

Encadrée par des animateurs guides avec 3 meneurs d'allure : sportive, dynamique et douce

Le parcours est de 12 kms sur petites routes, chemins et pistes forestières. 280m de dénivelé positif.

*Inscription obligatoire.

Elle sera matérialisée par le port d'un dossard remis à l'inscription qui donne droit outre la couverture générale de la manifestation, à un ravitaillement sur le parcours et un à l'arrivée.

*Obligations :

Des chaussures adaptées à la marche sur chemins caillouteux sont obligatoires.

Suivre impérativement les itinéraires balisés.

Respecter le code de la route et l'environnement.

*Assistance médicale :

Assurée par un médecin avec DSA, un poste de secouristes, la Police Municipale

*Assurance : Les organisateurs sont couverts par une Responsabilité Civile.

*En cas de force majeure mettant en danger les concurrents (catastrophe naturelle, épidémie, ou autres circonstances), l'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

*Droits à l'image : Chaque concurrent autorise l'association Comité des Fêtes et ayant droit comme sponsors, partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître pendant la manifestation.

Tout concurrent qui participe à l'épreuve, déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à n'exercer aucune poursuite à l'encontre des organisateurs pour tout incident, accident immédiat ou futur pouvant résulter de sa participation à cette manifestation.